

1 2000

Droit de sceau: Fr. 30 - -

L'atteste :

Le chancel



AU NOM DU CONSEIL MUNICIPAL DE SION
LE PRÉSIDENT : LE SECRÉTAIRE :

SION le 18 mai 1987
modifié le 7 avril 97

Homologué par le Conseil d'Etat

en séance du **13 MAI 1998**

Droit de sceau: Fr.50.-

L'atteste:

Le chancelier d'Etat:



SITUATION

COMPLEMENT D'IMPLANTATION

Approuvé par le Conseil municipal
le 24 juillet 1997

Le Président :

Le Secrétaire :

François Mudry

Maurice Sartoretti

Ce complément d'implantation a également été approuvé par le Conseil général, lors de sa séance du 14 octobre 1997

